

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 31 août 2018

Procès-verbal de séance

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un août, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames : Cécilia BERTIN, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT et Hugues TRUDET.

Procurations : Sébastien CUINET à Jeazn-Philippe DEVEVEY
Michael FRACHEBOIS à Georges BINET

Absents: Madame Frédérique BOURGEOIS
Monsieur Tony ANDREY

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Annonciat MICHEL-AMADRY est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h15.

Le Maire informe le conseil municipal que le village déplore deux décès cet été : celui de Monsieur René POINTURIER à l'âge de 87 ans le 28 juillet et celui de Mme Elisabeth PIGUET, née GAUTHERON, à l'âge de 64 ans le 3 août.

Il demande aux élus d'observer une minute de silence.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 6 juillet 2018

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2018, sous réserve d'apporter deux modifications :

- De remplacer le mot « vol » par « disparition » dans l'intervention de Serge BERGEROT
- De compléter l'intervention de Jean-Philippe DEVEVEY en ajoutant « Plusieurs élus abondent en son sens ».

II. Attributions du Maire :

- Aménagement de la route Royale : Autorisation accordée au Maire de signer la convention d'attribution du fonds de concours de la CAGB :

Comme suite à la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2018, le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il a déposé auprès de la CAGB une demande de subvention pour l'aménagement urbain et paysager de la route Royale.

Après instruction du dossier par les services technique de la CAGB, le conseil communautaire, réuni en séance le 29 juin 2018, a approuvé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 60 000 € à la commune de LARNOD.

Pour ce faire, il y a lieu de signer une convention en bonne et due forme avec la CAGB.

Le projet de convention préparé par les services de la CAGB est présenté en séance par le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la convention et autorisent le Maire à la signer.

- Transformation de la CAGB en communauté urbaine :

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a introduit la possibilité pour un EPCI comprenant une commune ayant perdu la qualité de chef-lieu de région, de se constituer en communauté urbaine sans respecter le seuil minimal de population. Cette dérogation est ouverte jusqu'au 1^{er} janvier 2020 à la condition que l'EPCI exerce toutes les compétences attribuées aux communautés urbaines par l'article L.5215-20 du CGCT.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut bénéficier de cette dérogation à la double condition :

- qu'elle exerce l'intégralité des compétences obligatoires des communautés urbaines ;
- qu'une majorité qualifiée de communes membres (1/2 des communes représentant les 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 1/2 de la population, dont Besançon) délibèrent en faveur de la transformation en communauté urbaine, avant le 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé favorablement le 29 juin 2018 sur la modification de ses statuts, engageant ainsi la première phase de cette transformation. Seuls neuf élus ont exprimé un refus en votant contre (2) ou un doute en s'abstenant (7). Le Maire précise s'être abstenu.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce défavorablement à la majorité : 2 POUR / 3 ABSTENTION / 8 CONTRE.

- Participation financière de la commune au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (FSL et FAAD) :

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande du Conseil Départemental du DOUBS relative à la participation de la commune aux Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) et d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (F.A.A.D).

La gestion de ces fonds, mis en place en 1991, a été confiée au Département par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Ils sont alimentés par la contribution du Département à hauteur de 2,12 millions d'euros en 2018, et par les contributions volontaires des collectivités locales et des différentes structures œuvrant en matière de logement, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant pour le FSL et 0.30 € pour le FAAD.

Le Maire indique que la commune adhère à ces fonds de solidarité depuis octobre 2008.

Il propose au conseil municipal de participer au financement de ces fonds en 2017 à hauteur de 480,68 € (788 X 0,61) pour le FSL, et 236,40 € (788 X 0,30 €) pour le FAAD, tous deux imputés au compte 65738 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, de participer au financement du :

- FSL : 9 POUR / 3 ABSTENTION / 1 CONTRE ;
-
- FAAD : 6 POUR dont le maire / 1 ABSTENTION / 6 CONTRE

III. Questions diverses :

Le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il a pris un arrêté municipal de suppléance au profit de Daniel CUENOT pendant la durée de ses congés du 1^{er} au 16 septembre inclus.

Anne TRONCIN intervient sur l'absence de sécurité des cheminements piétons sur les routes de la Gare et de la Maltournée. La commission communale de sécurité routière se saisira de nouveau de ce sujet.

Jean-Jacques CLAUSSE questionne le maire sur le dispositif « participation citoyenne ». Le maire lui répond que la convention n'est toujours pas signée par le Préfet. En revanche, tous les volontaires pour participer à ce dispositif reçoivent désormais des messages d'alerte de la gendarmerie. Le maire indique aussi que la commune pourrait installer des panneaux « participation citoyenne ». Le maire rappelle que les élus s'étaient aussi interrogés sur l'opportunité d'installer des caméras aux entrées du village.

La question du stationnement illicite sur le domaine public est abordée par Serge BERGEROT.

Après épuisement de l'ordre du jour, Monsieur Hugues TRUDET, Maire, lève la séance à 22h30.

LARNOD, le 31 août 2018



Monsieur le Maire

Hugues TRUDET